

## CONSEIL DU COLLÈGE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Jeudi 26 novembre 2020  
16h30 - visioconférence Zoom

### COMPTE RENDU

Le Professeur Jean-Luc Pellegrin ouvre la séance à 16h35, le quorum étant atteint.

#### 1. Approbation du compte rendu du conseil de collège du 29 septembre 2020

Le Pr Pellegrin soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil de collège de septembre.

*Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au compte rendu du conseil de collège du 29 septembre 2020 ainsi présenté.*

#### 2. Formations

- **Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (MCCC) du PASS et organisation des épreuves orales de l'accès aux filières MMOP-K/R (2 documents distincts)**

Le Pr Pellegrin rappelle que les deux documents ont déjà été présentés une première fois au conseil de collège du mois de septembre, et qu'il avait alors été indiqué que certains items seraient encore affinés, la réglementation nationale le permettant cette année.

Les versions présentées en séance ont été complétées et sont plus abouties.

Le Pr Pellegrin présente alors aux conseillers les précisions apportées aux MCCC du PASS.

Le Pr Dubus prend la parole et souligne que la situation des futurs collés sera sans doute compliquée. Il ajoute qu'après avoir suivi en ligne le matin-même, la réunion nationale d'échanges autour de la R1C, il semble que personne ne se soit vraiment préparé à cette problématique.

Le Pr Pellegrin indique qu'effectivement les collés du PASS (60 ECTS non validés) devront à nouveau se positionner sur Parcoursup. Ils ne seront alors pas prioritaires par rapport aux néo-bacheliers de l'académie. Il craint par ailleurs qu'ils aient également des difficultés à faire prendre en compte les ECTS qu'ils auront déjà validés durant leur PASS.

Il évoque également la situation potentiellement compliquée des reçus-collés du PASS. En effet, ces étudiants, ayant validés 60 ECTS et une mineure disciplinaire, devraient pouvoir se réorienter en L2 de leur mineure disciplinaire. Il est en effet indiqué dans les textes qu'il s'agit là d'une possibilité et non d'un droit ; ce n'est pas ce qui était attendu, ce qui peut potentiellement poser problème. L'université a entamé une réflexion sur le sujet, ce dernier relevant de sa responsabilité.

Marie-Julie Theuil (représentante élue des étudiants) interrogée par le Pr Pellegrin, indique ne pas avoir de remarque particulière à formuler. Elle souligne le fait que les étudiants sont assez perturbés par cette réforme, ainsi que par le contexte de crise sanitaire.

Avant de soumettre au vote des conseillers le premier document présenté, le Pr Pellegrin remercie vivement le groupe de travail qui s'est réuni tous les lundis précédents pour mettre en place la réforme.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC du PASS ainsi présentées.***

Le Pr Pellegrin présente ensuite le document relatif à l'organisation des oraux d'entrée en MMOP-K/R.

Ce document était encore incomplet en septembre. Les règles fixées dans l'arrêté ministériel laissaient une certaine liberté dans leur organisation, le collège s'est inspiré de ce qui avait été exposé lors d'une réunion nationale organisée par le Ministère durant l'automne, présentant les expériences des universités d'Angers et de Paris Sorbonne.

### Points saillants de l'organisation des oraux :

- Tous les candidats d'une même filière passeront devant les mêmes jurés, de manière à respecter les principes d'équité.
- Deux oraux par filière seront organisés, de manière à ce que tous les candidats puissent être auditionnés en une semaine et demi maximum et avant mi-juillet.
- Afin d'assurer une réelle pertinence dans ces oraux, les 2 jurys seront composés à minima de 3 examinateurs : chaque candidat aura ainsi 6 notes d'oral et une moyenne sera calculée.

Ces oraux permettront d'évaluer les compétences, les qualités et comportements attendus d'un professionnel de santé, et non pas les connaissances. Lors du premier oral, les candidats seront auditionnés sur leur projet personnel et professionnel. Un groupe de travail réfléchit actuellement à la conception de sujets de situations complexes à soumettre aux candidats pour le second oral.

Les examinateurs évalueront les candidats à l'aide de grilles d'évaluations, enregistrées sur tablettes. Ce système permettra, en sus d'une grande précision dans la notation des candidats, d'avoir également une vision partagée du mode de notation, de manière à éviter les écarts.

La note finale attribuée à l'étudiant permettant d'élaborer les listes d'admis dans les filières sera calculée d'après les notes de l'écrit (coefficient 2), et les notes de l'oral (coefficient 1).

Mme Bébéar interroge le Pr Pellegrin au sujet du nombre de candidats qui pourraient potentiellement devoir se présenter à l'oral.

Il lui indique alors que cela dépendra du nombre de places qu'il sera possible d'ouvrir aux PASS et LAS, le MESRI n'ayant pas encore défini le nombre de places qui seront affectées aux doublants de PACES.

Les doublants de PACES de 2020/21 ne doivent pas subir de perte de chances par rapport aux doublants des années précédentes, et les primants de PASS et LAS doivent pouvoir avoir globalement les mêmes possibilités que les primants des années précédentes.

Sur le sujet, le MESRI a annoncé que des consignes seraient données au mois de mars.

Le collège santé souhaiterait proposer aux étudiants en médecine le numerus clausus actuel augmenté de manière à ne léser personne. Si l'on prend l'exemple du numerus clausus actuel (340 places en médecine) la répartition des étudiants admis directement et ceux qui devront se présenter aux épreuves orales serait la suivante : 170 places pourraient être affectées aux seuls candidats de PASS. 50% soit 85 étudiants seront admis directement (sans oraux). Il semble raisonnable que 170 candidats soient appelés à se présenter aux épreuves orales pour des places restant à attribuer (85 places restantes). Il faut en effet prendre en compte le fait que les étudiants ont le droit de se présenter à plusieurs filières.

Concernant l'odontologie, la pharmacie, la maïeutique, la problématique est différente et non résolue actuellement : un grand nombre de doublants ne doivent pas subir de perte de

chances, ce qui laisse peu de places à affecter aux étudiants primants PASS. Il est par ailleurs impossible d'augmenter de manière majeure les capacités d'accueil dans ces domaines. Il va être complexe de trouver un équilibre satisfaisant.

Le Pr Pellegirn indique également le fait que cette année, très peu de candidats issus de LAS, pourront se présenter à l'entrée en MMOP-K/R.

Le document relatif à l'organisation des oraux d'entrée en MMOP-K/R est ensuite soumis à approbation des conseillers.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC des oraux d'entrée en MMOP-K/R ainsi présentées.***

- **Demandes de créations, modifications, suspensions et suppressions des Diplômes d'Université (DU et DIU) et capacités – Année universitaire 2020/2021**

Le Pr Pellegrin présente la liste des demandes soumises au vote des conseillers.

- **Créations**

- DIU SEQUENCAGE HAUT DEBIT ET BIO-INFORMATIQUE POUR L'ANALYSE DE DONNEES EN BIOLOGIE MEDICALE (UFR sciences médicales)

Le Pr Pellegrin indique que ce DIU n'a pas encore été voté en conseil d'UFR, qui souhaite cependant l'ouvrir très rapidement et le votera lors de son prochain conseil du 14 décembre.

- DU PROTHESE MAXILLO-FACIALE (UFR sciences odontologiques)

- **Modifications**

- DIU EVALUATION DES TRAUMATISES CRANIENS (ISPED)
- DIU TRAUMATISMES CRANIO-CEREBRAUX ASPECTS MEDICAUX ET SOCIAUX (ISPED)

Le Pr Pellegrin précise que ces deux DIU étaient portés par M. Pierre-Alain Joseph au sein de l'ISPED, et que c'est M. Bertrand Glize qui va en reprendre la responsabilité, au sein de l'UFR des sciences médicales.

- DIU APTITUDE A L'EXPERTISE MEDICALE (UFR sciences médicales)  
Le Pr Pellegrin demande à ce que les deux noms de L. Bloch et L. Benali apparaissent comme nouveaux co-responsables de ce DIU.
- DIU NATIONAL D'EXPERTISES EN ACCIDENTS MEDICAUX (UFR sciences médicales)
- DU PSYCHIATRIE PERINATALE ET MODULE OPTIONNEL INITIATION A LA PSYCHOTHERAPIE INTERPERSONNELLE - FORMATION QUALIFIANTE NIVEAU A (UFR sciences médicales)
- DIU QUALIFICATION POUR L'EXERCICE DE LA MEDECINE GENERALE (UFR sciences médicales)
- DIU REIN ET MALADIES SYSTEMIQUES (UFR sciences médicales)
- DIU RYTHMOLOGIE ET DE STIMULATION CARDIAQUE (UFR sciences médicales)
- DIU ENDODONTIE (UFR sciences odontologiques)
- DIU PRATIQUE DES SOINS EN HYDROTHERAPIE (Institut du Thermalisme)

Ces DU/DIU présentent des modifications mineures.

#### ○ **Suspensions**

- DIU ETHIQUE MEDICALE (UFR sciences médicales)
- DU KINESIOTHERAPIE DU SPORT ET DE LA SANTE (UFR sciences médicales)
- DU TROUBLES BIPOLAIRE ET SCHIZOPHRENIE : APPROCHES THERAPEUTIQUES ; MODULE OPTIONNEL EDUCATION THERAPEUTIQUE (UFR sciences médicales)

Le Pr Pellegrin précise que ces DU et DIU sont suspendus du fait d'un nombre insuffisant d'étudiants inscrits.

Le Pr Pellegrin propose un vote global de ces créations, modifications et suspensions, aux conseillers.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux créations, modifications et suspensions ainsi présentées.***

- **Création d'une formation courte : Modules du DIU Imagerie nephro-urologique, morphologique, fonctionnelle et interventionnelle**

Le Pr Pellegrin présente la création de formation courte. Aucune remarque n'est formulée.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à l'ouverture du parcours ainsi présenté.***

- **Ouverture du parcours « Electromechanical Heart Disease » dans la mention de Master santé**

Le Pr Pellegrin rappelle que ce parcours de master, porté par le Pr Bordachar, a été présenté lors du conseil du 29 septembre dernier. Il avait été convenu que le document serait finalisé pour la fin de l'année civile avec l'aide du Pr Alioum, de manière à correspondre aux attentes des instances.

Il manque quelques précisions mineures, mais le Pr Pellegrin indique au Pr Bordachar que ce parcours pourra ouvrir à la rentrée 2021. En conséquence, il peut donc commencer à communiquer sur ce sujet.

Pour rappel aux conseillers, il indique que le projet d'ouverture avait déjà été présenté en CFVU l'année passée.

Le Pr Pellegrin soumet au vote des conseillers l'ouverture du parcours « Electromechanical Heart Disease » dans la mention de Master santé.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à l'ouverture du parcours ainsi présenté.***

- **Parcours "RMR-MSL" du Master mention « Sciences du médicament et produits de santé »**

Le Pr Pellegrin précise que ce parcours a été présenté à la CFVU aujourd'hui par Mme Céline Ohayon.

Le Pr Muller prend la parole et explique qu'il ne s'agit pas des MCC du parcours, mais un complément d'information, sur quelques items non encore aboutis lors de la présentation au conseil du 29 septembre dernier.

Il est rappelé que le public visé est, par le biais de la formation continue, des professionnels actuellement en poste et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de Master 2 (requis depuis le 01/01/2019).

Le Pr Pellegrin propose aux conseillers de voter l'ouverture du parcours RMR-MSL du Master mention « Sciences du médicament et produits de santé ».

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à l'ouverture du parcours ainsi présenté.***

- **Organisation des examens et contrôle des connaissances des Diplômes Universitaires et Inter-Universitaires (DU-DIU) portés par le collège des sciences de la santé**

Le Pr Pellegrin rappelle que compte tenu de la crise sanitaire de COVID-19, une adaptation des MCCC de l'année universitaire 2020/2021 pourra être réalisée jusqu'au 31 décembre 2020 et ainsi laisser la possibilité de faire passer les examens de façon dématérialisée ou par simple validation de présence.

Cette dérogation à la réglementation avait été votée lors du conseil de collège du 29 septembre dernier, pour les Diplômes Nationaux. Le vote d'aujourd'hui permettra de l'appliquer également aux Diplômes Universitaires et Inter-Universitaires.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à la note ainsi présentée.***

### **3. [Finances](#)**

- **Budget initial de l'Institut du Thermalisme 2021**

Le Pr Pellegrin présente pour information le budget initial de l'Institut du Thermalisme 2021, qui est à l'équilibre et qui a été voté lors du dernier conseil de l'Institut.

- **Attribution d'une subvention de 1000 € de l'Institut du Thermalisme**

Le Pr Pellegrin précise également pour information, qu'une subvention de 1000 € a été attribuée par l'Institut du Thermalisme à l'association des étudiants de l'Institut du Thermalisme.

- **Budget initial de l'ISPED 2021**

Le Pr Pellegrin informe également les conseillers du fait que le budget initial 2021 de l'ISPED, a été également voté à l'équilibre lors du dernier conseil de l'ISPED.

- **Budget initial 2021 du collège des sciences de la santé**

Le Pr Pellegrin présente le budget annuel de fonctionnement du collège, correspondant à la répartition de la dotation de fonctionnement attribuée par l'université pour l'année civile 2021.

Il revient sur l'historique des dotations attribuées au collège des sciences de la santé depuis 2014, pointant une réduction de 600 000 € par rapport à celle de 2014. Il est toutefois notable que sur les trois dernières années, cette dotation de fonctionnement est stable, alors qu'elle est en baisse cette année pour les autres collèges. Pour ce faire, le collège a mis en avant les problématiques liées à la mise en place de la réforme des études du 1<sup>er</sup> cycle de santé et à son déploiement en parallèle de la dernière année de PACES.

Le directeur du collège des sciences de la santé propose que la répartition de la dotation soit faite à l'identique de celle de l'année précédente.

Le Pr Pellegrin ajoute qu'il sera possible, au cas par cas, de compenser les déficits qui se présenteraient dans les composantes, par la gestion optimale des ressources propres du collège.

Le Pr Dubus note qu'un budget identique à l'an passé avec une hausse de 20% d'étudiants, est en réalité une baisse de budget.

Mme Chassaing ajoute que la répartition proposée au vote aujourd'hui, se base sur l'accord verbal donné par le niveau central, de rétablir la baisse de la répartition d'origine : il avait été prévu que le collège des sciences de la santé subisse initialement une baisse de budget de 5% pour l'année 2021.

Le Pr Pellegrin rappelle également que durant l'été, le MESRI a proposé d'augmenter le nombre de places d'étudiants en audioprothèse, en orthophonie et en orthoptie, et d'attribuer 6000€ par étudiant inscrit en sus de la capacité d'accueil initiale. Le

fonctionnement de ces écoles étant en déficit depuis de nombreuses années, le collège a proposé au niveau central de prendre 10 étudiants supplémentaires répartis sur ces trois formations.

L'université ne pouvant assurer de reverser intégralement la somme allouée par le MESRI au collège, le nombre de places d'étudiants n'a pu être augmenté.

Cette subvention, bien qu'elle n'ait pas pu permettre de mettre les formations paramédicales à l'équilibre, aurait participé à la réduction du déficit de leur fonctionnement.

Le Pr Pellegrin soumet la répartition du budget au vote des conseillers.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à la répartition du budget ainsi présentée.***

#### **4. Conventions**

- **Convention de partenariat SANOFI WINTHROP INDUSTRIE – Université de Bordeaux**

Le Pr Muller présente le renouvellement de cette convention entre l'université de Bordeaux – UFR des sciences pharmaceutiques, et SANOFI WINTHROP INDUSTRIE. Il rappelle que ce partenariat est très important pour l'UFR, car il permet de faire connaître les métiers de l'Industrie, et continuer de développer des liens privilégiés permettant de trouver des terrains de stages aux étudiants et favorisant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Le Pr Pellegrin souligne également l'importance de cette convention avec SANOFI qui est le leader français de l'Industrie pharmaceutique. Il est aussi un des fondateurs de la Fondation Bordeaux Université.

Le Pr Pellegrin soumet la convention au vote des conseillers.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à la convention ainsi présentée.***

- **Convention de partenariat AMFC – Université de Bordeaux**

Cette collaboration avec l'Association Médicale de Formation Continue (AMFC) au Maroc existe depuis plusieurs années. Il a toujours été mis en avant que l'université de Bordeaux et les facultés qui portent ces DU, ne font aucun bénéfice. Les frais de formation associés à ces diplômes sont très faibles, mais permettent de s'adapter aux revenus financiers moyens du Maroc. L'organisation des formations est assurée par l'AMFC au Maroc.

Cette convention de coopération est une convention globale, chaque DU restant individuellement soumis aux votes des conseils d'UFR et de collège, comme cela est déjà le cas.

Mme Bébéar souhaite connaître le nombre de DU concernés par cette convention : il lui est précisé qu'il en existe actuellement 11, et qu'un 12<sup>e</sup> est en cours de préparation avec l'UFR des sciences odontologiques.

Le Pr Pellegrin soumet la convention au vote des conseillers.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à la convention ainsi présentée.***

## **5. Questions diverses**

- **Questions R1C**

Le Pr Pellegrin souligne le fait que le collège a reçu un certain nombre de mails et appels de parents d'étudiants de PASS, mécontents de l'organisation des enseignements du mois de septembre. Ces appels ont cessé au mois d'octobre, mais à l'approche des examens (les 16 et 17 décembre prochains), la pression augmentant, certains parents et étudiants manifestent à nouveau leur mécontentement (problématique de la réforme).

Le Pr Bébéar salue tout le travail d'organisation qui a été mené pour la mise en place de cette réforme, le Pr Pellegrin se joint à elle et remercie une nouvelle fois l'équipe mobilisée qui s'est beaucoup investie.

- **Problèmes de frais d'examens**

Le Pr Pellegrin alerte le Pr Bébéar sur le fait que des étudiants de PASS qui ne sont pas entrés en formation en tant que néo-bacheliers, et considérés comme des apprenants de formation continue, ont été obligés de payer des frais de 700 € par UE pour passer leurs épreuves de mineures disciplinaires.

Historiquement, les étudiants de PACES étaient exonérés de ces frais.

Mme Bébéar prend note de ce problème et en qualité de Vice-Présidente Formation Tout au Long de la Vie, le fera remonter au niveau central de l'université de Bordeaux.

- **Remerciements**

Le Pr Pellegrin exprime des remerciements chaleureux au Dr Jean-François Peli, qui a fait valoir ses droits à la retraite en 2021. Il salue son parcours, son professionnalisme et son investissement. Ce fut un privilège de travailler à ses côtés.

Le Dr Jean-François Peli est enseignant en odontologie, et ancien Doyen de l'UFR d'Odontologie de l'université de Bordeaux (2 mandats), structure pour laquelle il a conçu le regroupement de la communauté au sein du nouveau bâtiment des Sciences Odontologiques sur le campus de Carreire.

A la suite de ce grand projet mené à bien, il a continué d'être le référent immobilier du campus de Carreire.

Il a par ailleurs été nommé directeur adjoint du collège des sciences de la santé à 2 reprises depuis 2014.

Il est également officier de l'ordre des palmes académiques depuis 2019.

Le Dr Jean-François Peli remercie à son tour le Pr Pellegrin et indique avoir pris beaucoup de plaisir à travailler toutes ces années sur les projets qu'il a menés pour l'UFR d'Odontologie et pour le collège des sciences de la santé.

**L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.**

**Fin de la séance à 18h20.**

Fait à Bordeaux le 03 décembre 2020

Le directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Jean-Luc Pellegrin